
*Direction générale de la mer
et des transports*

Délégation de signature n° 2006-26 du 10 mai 2006

NOR : *EQU0611189X*

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu le décret du 26 juillet 2004 nommant Mme Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale de la RATP ;
Vu l'instruction générale n° 100-C du 30 décembre 2005,

La présidente-directrice générale de la RATP donne délégation à Janailac (Jean-Marc), directeur général développement groupe, responsable du domaine de réglementation « développement groupe », pour signer en son nom les documents relevant de ce domaine et, d'une manière générale, tous les documents lui permettant d'exercer les attributions qui lui incombent, à ce titre, en vertu des dispositions de l'instruction générale n° 100 C.

*La présidente-directrice générale,
A.-M. Idrac*